

# CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ASSOCIATIONS

COMMUNICATION

ÉCOEXEMPLARITÉ

RÉDUCTION DES  
BIODÉCHETS

Les associations bénéficiant de subventions de la Communauté de Communes DRAGA s'engagent à :

## ÊTRE ECO-EXEMPLAIRE



- **Intégrer** la prévention dans chacune de leurs actions de gestion des déchets et mettre en œuvre les moyens contribuant à la réduction des déchets.
- **Engager** l'association dans une démarche de réduction des déchets en respectant les consignes suivantes :
  - *Zéro plastique (Ni bouteilles, ni verres ou couverts en plastique)*
  - *Mise en place de poubelles de recyclage lors des manifestations organisées et dans les locaux de l'association.*
  - *Traitement séparé des biodéchets (compostage)*



## COMMUNIQUER

- **Relayer** les informations communautaires sur la réduction des déchets.
- **Inform** les adhérents sur cet engagement.
- **Diffuser** les informations sur les bonnes pratiques à l'ensemble des adhérents.



## RÉDUIRE LES BIODÉCHETS

- **Prendre en compte** de manière forte la nécessité de réduire les biodéchets.
- **Lutter** contre le gaspillage alimentaire.
- **Contribuer** au développement du compostage des biodéchets.

Je soussigné \_\_\_\_\_

Président(e) de l'association \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ sise \_\_\_\_\_

**m'engage à respecter cette charte.**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature